

NGILINSHUTI Ernest
Compte N° 90786 B.C.R KIBUYE
B.P 29 KIBUYE

Kibuye, le 16/2/1988

FACTURE N° 107/88

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Service Agricole de Kibuye)
doit à Monsieur NGILINSHUTI Ernest la somme de: SEPT MILLE HUIT CENT
QUATRE-VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS (7.892 FRWS) pour avoir réparé son
véhicule N° de plaque A 6159 suivant les détails ci-après et bon de
commande N° 13/88.

TRAVAUX EFFECTUES

- Vidange et graissage..... 500 FRWS
- Remplacement boulage *de* pont avant..... 1400 FRWS
- Soudure cabine..... 3700 FRWS
- Réparation capot..... 680 FRWS

PIECES FOURNIES

QUANTITE:	LIBELLE:	PRIX UNITAIRE:	PRIX TOTAL:
4 L	: huile de moteur	: 220 FRWS	: 880 FRWS
1	: boulage du pont avant	: 812 FRWS	: 812 FRWS
TOTAL GENERAL			7892 FRWS

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPT MILLE
HUIT CENT QUATRE-VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS (7.892 FRWS).

POUR FOURNITURE CONFORME:

L'Agronome de Préfecture *Ruzindara Emmanuel*

KAREKEZI Michel. *Po Po*

LE BENEFICIAIRE:

NGILINSHUTI Ernest.

POUR ACQUIT:

NGILINSHUTI Ernest.

Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et des Forêts
[Signature]

[Signature]
GABRIEL MBENGERA

Passé vérifié, approuvé et liquidé
à charge de l'art. 1.89 09 02 050A
Expédition n° 84 à la file n° 7
le 19.10.89
Le Contrôleur des C-20
[Signature]

NGILINSHUTI Ernest
Compte N° 90786 B.C.R KIBUYE
B.P 29 KIBUYE

Kibuye, le 16/2/1988

FACTURE N° 107/88

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (Service Agricole de Kibuye) doit à Monsieur NGILINSHUTI Ernest la somme de: SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS (7.892 FRWS) pour avoir réparé son véhicule N° de plaque A 6159 suivant les détails ci-après et bon de commande N° 13/88.

TRAVAUX EFFECTUES

- Vidange et graissage..... 500 FRWS
- Remplacement boulage de pont avant..... 1400 FRWS
- Soudure cabine..... 3700 FRWS
- Réparation capot..... 692 FRWS

PIECES FOURNIES

QUANTITE:	LIBELLE:	PRIX UNITAIRE:	PRIX TOTAL:
4 L	: huile de moteur	: 220 FRWS	: 880 FRWS
1	: boulage du pont avant	: 812 FRWS	: 812 FRWS
TOTAL GENERAL			7892 FRWS

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de: SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT DOUZE FRANCS RWANDAIS (7.892 FRWS).

POUR FOURNITURE CONFORME:

L'Agronome de Préfecture

KAREKEZI Michel.

LE BENEFICIAIRE:

NGILINSHUTI Ernest

POUR ACQUIT:

NGILINSHUTI Ernest.

Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et des Forêts

GENÉRAL DE RUEBENYIKA

Pour vérification, approbation et impôt
à l'usage de l'art. 189 99, 02 03 04
Impôt de 84 à la tête est 24
le 9-10-88
Le Contrôleur des Comptes

SERVICE MINAGRI...

Budget 1890002.. Article ...03... Littera ...01...

FOURNISSEUR NGARI. N.S HUTI. Ernest A LIVRER à MINAGRI.....

SIEVA

Quantité	Désignation	Prix unitaire	Prix total
	VISA DE L'INSPECTION GENERALE LES FINANCES Kigali, le 21 DEC. 1989		
	Véhic. B-15 Vidange & graissage Rempl. boulage de pont av. Soudure Cabine Rép Capot.		7899 F
Arrêté à la somme de sept mille huit cent quarante deux francs.			
Pour accord ONATRA COM Le chef de garage a.i.			

Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts

Visa du service du budget et du contrôle.

Total 7899 F

Kigali..... le ... 19 89...



Le (sous) Gestionnaire de Crédits.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES CREDITS

